

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Damien THIEULEUX	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Contrat local de santé de Dijon Métropole - Avenant n° 2

Le Contrat Local de Santé (CLS), instauré la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 et conforté par la loi de Modernisation de notre système de santé de 2016 est un outil territorial de coordination de l'action publique, au service de l'amélioration de l'état de santé des populations et de la réduction des inégalités de santé.

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Ville de Dijon a approuvé le CLS 2016 – 2018 conclu entre la Métropole, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2019 par la signature d'un avenant n°1, afin d'engager une réflexion pour définir les contours du prochain CLS.

Toutefois, les évolutions contextuelles proposées l'Agence Régionale de Santé dans cadre des CLS "nouvelle génération", notamment sur l'axe prévention / promotion de la santé, nécessitent une période de concertation plus longue que celle prévue par l'avenant n°1.

Il est ainsi proposé de prolonger de nouveau la durée du Contrat Local de Santé de Dijon métropole 2016-2018, par la conclusion d'un avenant n°2 pour une durée de 18 mois.

Ce temps supplémentaire permettra de définir une stratégie collective sur l'enjeu de la santé à l'échelle de la Métropole.

Les signataires s'accordent ainsi pour proroger les engagements pris dans le contrat initial, jusqu' au 30 juin 2021.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°2 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0